

# **Interdiction temporaire de la pêche et de la commercialisation des huîtres du Banc d'Arguin**

Interdiction temporaire de la pêche et de la commercialisation en vue de la consommation des huîtres du Banc d'Arguin

Les résultats des analyses effectuées cette semaine par le réseau de surveillance de l'IFREMER ont révélé la contamination des huîtres, en provenance du banc d'Arguin, par des bactéries *Escherichia coli*. Cette contamination a été reconnue le 3 juin 2019 et confirmée le 6 juin 2019.

En conséquence, la préfète de la Gironde a décidé, ce jeudi 6 juin 2019, après concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de la conchyliculture, d'interdire les activités de pêche et de commercialisation destinées à la consommation humaine, des huîtres en provenance du banc d'Arguin. Les lots commercialisés contenant des coquillages récoltés ou pêchés sur cette zone depuis le 3 juin seront retirés de la vente.

Cette mesure sera levée dès lors que les analyses établiront la bonne qualité sanitaire des huitres dans cette zone.